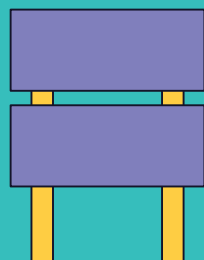
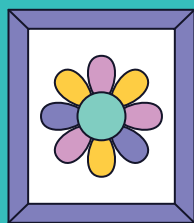
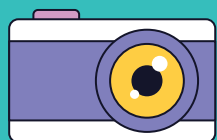


**NOUVEAU
LIEU**

VIDE GRENIER



VILLE DE **BOIS-COLOMBES**

Dimanche 28 sept. 2025

de 9h à 18h **Place de la République**

Comment s'inscrire ?



Inscrivez-vous

Inscriptions à partir du lundi 8 septembre 2025 à 8h30
pour les Bois-Colombiens et à partir du 15 septembre pour tous
en ligne sur <https://www.mybrocante.fr/m/7544>
ou par téléphone si vous n'avez pas internet au 01 41 19 83 43 ou 01 84 11 74 45
du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Modes de paiement

1 - CB sur <https://www.mybrocante.fr/> : vous pouvez régler directement sur le site au moment de votre inscription.
C'est un moyen de paiement sécurisé très pratique et rapide qui vous fera gagner du temps.

2 - Paiement en mairie au point de paiement centralisé de l'Hôtel de ville :

- par chèque à l'ordre du Trésor public
- en espèce

Une fois votre emplacement pré-réservé, vous aurez **72h pour effectuer votre paiement.**

A défaut la réservation sera annulée.

Après validation/réception du paiement, votre demande sera bien prise en compte, et vous pourrez télécharger votre justificatif de paiement dans votre **"Pass Exposant"** sur le site <https://www.mybrocante.fr/>.

Pensez à saisir votre adresse mail lors de l'inscription pour y recevoir le "Pass Exposant"

Pour rappel, 2 emplacements autorisés au maximum par participant, soit un total de 4 mètres linéaires. Tarif : 24€ les 2 mètres linéaires.

Aucun dossier incomplet ne sera accepté.

Les inscriptions sont ouvertes uniquement aux personnes majeures.

Les places ne seront pas remboursées en cas d'intempéries ni autres circonstances.

Règlement

Conformément à la délibération du 16 mai 2006, il ne pourra être vendu les produits suivants : armes anciennes, animaux et tous les articles légalement interdits à la vente. Il ne pourra non plus être organisé de jeux de hasard. La vente de vêtements d'occasion (friperie) est autorisée dans la mesure où ces derniers sont proprement rangés, peu volumineux et ne constituent pas la totalité du stand.

Le commissaire du vide-grenier sera chargé de faire respecter ces règles.

Les stands doivent être libérés à partir de 18h, un sac poubelle de 100 litres vous sera remis lors de la manifestation et des containers seront mis à votre disposition dans un souci de respect et de propreté des lieux.

Les places ne seront pas remboursées en cas d'intempéries ou autres circonstances.